



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Rapport de suivi de consultation publique

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
(PAFIO) 2019

Unité d'aménagement 064-71

Région des Laurentides

Du 21 mai au 14 juin 2019

Votre
gouvernement

Québec 

Remerciements

Nous tenons à remercier la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle pour son implication dans l'organisation des consultations publiques, ainsi que les membres de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) pour leur collaboration.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur sud-ouest
Direction régionale de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 514 873-2140
Télécopieur : 514 873-8983
Courriel : laurentides@mffp.gouv.qc.ca

Crédit photo de la page couverture

Véronique Coudé

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible uniquement en ligne à l'adresse suivante : www.mffp.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Table des matières

1. Contexte	2
2. Objectifs de la consultation publique	2
3. Unité d'aménagement visée par la consultation publique	4
4. Commentaires reçus	5
5. Conclusion	15

Liste des tableaux et des figures

Carte 1. Unités d'aménagement visées par la consultation publique sur le PAFIO 2019 dans la région des Laurentides	4
Tableau 1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires.....	5
Tableau 2. Préoccupations concernant des secteurs d'opération	6
Tableau 3. Réponses aux thèmes abordés dans les commentaires reçus.....	9
Tableau 4. Composition de la TGIRT Nord des Laurentides.....	16
Tableau 5. Liste des sigles et acronymes	18

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mandaté la MRC d'Antoine-Labelle pour organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel. Ce plan comprend l'unité d'aménagement (UA) 064-71 qui couvre les terres publiques du Nord de la région des Laurentides, situées majoritairement dans la MRC d'Antoine-Labelle et, dans une moindre proportion, dans la MRC de Matawinie.

Conforme au plan tactique (PAFIT), le PAFIO contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront la récolte de bois et d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie forestière).

La consultation publique sur le PAFIO a été réalisée pour l'ensemble du territoire public des Laurentides, c'est-à-dire pour les UA 061-51, 064-52 et 064-71. La population a été informée de celle-ci par l'entremise des journaux locaux ainsi que des sites Web de la MRC d'Antoine-Labelle et du MFFP. Des courriers postaux et électroniques ont également été envoyés aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, MRC, associations de lacs, acériculteurs, membres de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, etc.).

Deux séances d'information publiques se sont tenues les 22 et 29 mai 2019, respectivement à Mont-Laurier et à Mont-Tremblant. Ces séances ont permis à près de 35 personnes de s'exprimer sur le PAFIO des 3 UA en consultation. Le public de même que les différents partenaires régionaux dont le territoire est touché par la planification forestière étaient invités à soumettre leurs commentaires et préoccupations sur le site Web du MFFP ou à venir rencontrer les aménagistes directement aux bureaux du MFFP ou de la MRC de Matawinie. Une ligne téléphonique y était également dédiée. Les cartes des secteurs consultés dans le cadre de la présente consultation publique, de même que celles des secteurs consultés antérieurement, sont toujours accessibles sur le site Web du MFFP.

Le bilan détaillé de la consultation publique se trouve dans le rapport rédigé par la MRC d'Antoine-Labelle, qui est accessible en ligne¹.

¹ Rapport de consultation publique – Région des Laurentides. Consultation publiques. Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement 061-51, 064-52 et 064-71. Tenue durant la période du 21 mai au 14 juin 2019. Réalisé par la MRC d'Antoine-Labelle [En ligne] https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/files/upload/rapport_consultation_pafio_laurentides_mai2019.pdf

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 21 mai au 14 juin 2019. Cette consultation concernait le PAFIO qui couvre la région des Laurentides. Durant cette période, la population a été invitée à soumettre ses questions et à émettre ses commentaires à l'égard des PAFIO, entre autres, sur les éléments de contenu suivants :

- les secteurs d'intervention potentiels;
- la superficie d'intervention;
- les traitements (commerciaux et non commerciaux);
- la localisation des chemins principaux et des autres infrastructures;
- le transport des bois.

La consultation publique 2019 visait à :

- favoriser une meilleure compréhension, au sein de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à y intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu de ses responsabilités.

Portée et limite de la consultation publique

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État.

Elle ne vise pas la remise en question des affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement ni les droits forestiers consentis par le Ministère. Elle ne porte pas sur la vision, les orientations ou les objectifs d'aménagement durable des forêts établis dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

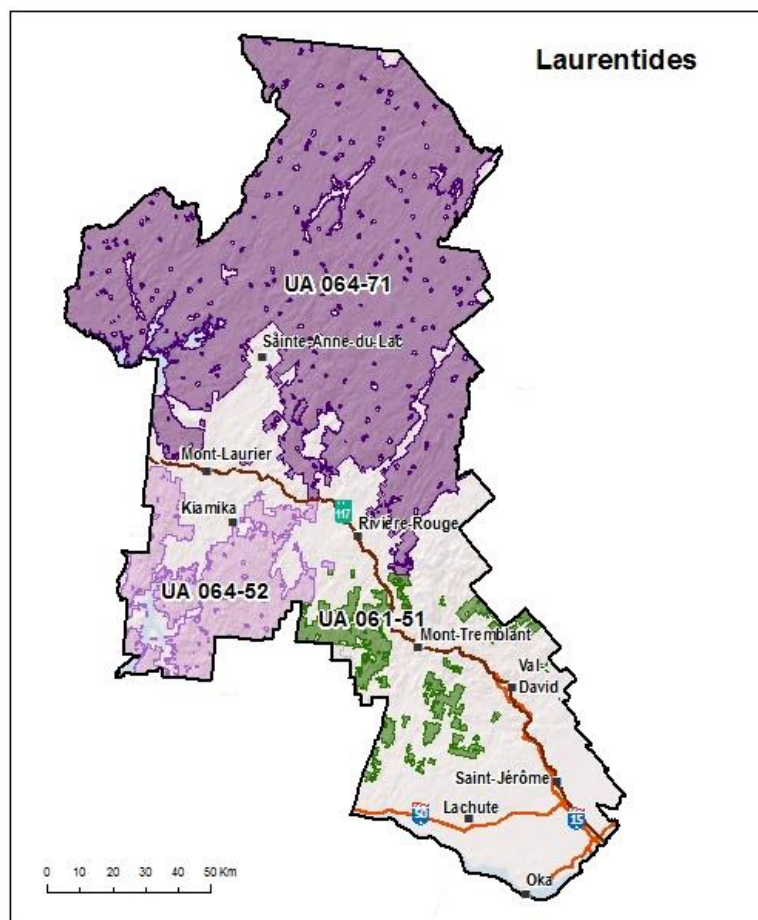
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO portait sur les unités d'aménagement 061-51, 064-52 et 064-71. Il faut noter que le territoire de ces UA s'étend au-delà de la région administrative des Laurentides, puisqu'il inclut de petites portions des régions administratives de la Mauricie et de Lanaudière.

Étant donné les différentes réalités qui existent entre les différentes UA des Laurentides, le présent rapport ne porte que sur les commentaires émis pour l'UA 064-71, située dans la portion nord de la région. Les rapports des autres UA sont accessibles en ligne sur le site Web du MFFP.

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/>

Carte 1. Unités d'aménagement visées par la consultation publique sur le PAFIO 2019 dans la région des Laurentides



4. Commentaires reçus

4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Les commentaires reçus dans le cadre de cette consultation publique ont surtout été émis au nom d'organismes. Le tableau 1 indique le nombre de répondants.

Tableau 1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Unité d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (à titre personnel)	Nombre de commentaires
UA 064-71	8	6	29

4.2 Réponse du MFFP aux commentaires reçus

Le présent rapport fait suite au rapport de la MRC d'Antoine-Labelle, dont la responsabilité était de recueillir les commentaires émis lors de la consultation publique. Ce rapport est accessible en ligne :

https://www.mrc-antoine-labelle.gc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.gc.ca/files/upload/rapport_consultation_pafio_laurentides_mai2019.pdf

Étant donné le nombre important de commentaires reçus et considérant que plusieurs d'entre eux abordaient les mêmes thèmes, ces commentaires sont présentés sous forme de tableau qui regroupe les différentes préoccupations émises. Cette façon de faire permet au lecteur de repérer l'information plus rapidement, tout en lui donnant une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les participants. Ce dernier pourra ainsi prendre connaissance de l'ensemble des réponses du MFFP par thème et avoir un aperçu du suivi qui sera fait.

Le **tableau 2** fait état des préoccupations émises pour des secteurs d'intervention précis. Le **tableau 3** regroupe, par sujet, les commentaires reçus et résume le suivi réalisé par le MFFP. Il précise la catégorie de participants qui ont émis les commentaires, lesquels ayant pu avoir été faits par un ou plusieurs d'entre eux. La plupart des commentaires reçus se rapportent à des enjeux discutés à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire Nord des Laurentides, dont la liste des membres figure dans le **tableau 4**.

Il est important de noter que les commentaires relatifs à un chantier précis (travaux commerciaux et non commerciaux) ont été systématiquement transmis aux responsables de la planification forestière du Ministère et aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), lorsque c'était applicable. Les commentaires émis lors de consultations antérieures ont été conservés.

L'usage de sigles et d'acronymes facilite la lecture des tableaux. La liste de ces sigles et acronymes, accompagnée d'une courte définition, figure dans le **tableau 5**.

Tableau 2. Préoccupations concernant des secteurs d'intervention²

Secteur	Répondants	Types de préoccupations émises
ACCÈS_ATOCAS	Association des pourvoiries des Laurentides (APL)	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
ACCÈS_SABOURIN	MRC de Matawinie	Accès au territoire, entretien des chemins.
ADONIS_SUD	Trappeur	Saison d'opération, localisation des coupes, planification des chemins forestiers, habitat faunique terrestre, espèces menacées.
AJOUT_CHAPELIN	Sépaq	Type de coupes
ALOUETTE	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
AUGERON_N	Sépaq	Habitat faunique terrestre, planification forestière.
AUGERON_S	Sépaq	Milieu aquatique, mesures de protection.
BARETTE	MRC de Matawinie	Accès au territoire, entretien des chemins.
BEAUREGARD	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
BONNEMAIN	Sépaq	Habitat faunique terrestre, planification forestière.
CANARD_2	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
CARIBOU	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
CHAPELIN	Sépaq	Habitat faunique terrestre, connectivité, planification forestière.
CHARLES_LABELLE	APL MRC de Matawinie	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins. Paysage
CHOQUETTE	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
CLOUD	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
CORDEAU-LENOIR	Sépaq	Habitat faunique terrestre, mesures de protection.
CORRIDOR CHEMIN_PARENT	APL MRC de Matawinie	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins. Accès au territoire, entretien des chemins.
DAUDELIN	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation.

² L'intégralité des commentaires émis est disponible dans le rapport de la MRC d'Antoine-Labelle.

Secteur	Répondants	Types de préoccupations émises
DEBORDEMENT	Sépaq	Habitat faunique terrestre, milieu aquatique, mesures de protection, types de coupes, quiétude et calendrier d'opérations.
DESIRE	Acériculteur	Potentiel acéricole
DIEUDONNE	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
DOROTHY_SUD_2	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
DOUAIRE_OUAOUATI	APL Les chalets du lac Wawati	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins. Accès au territoire, entretien des chemins
DUCHASTEL	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
DUMBELL	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
DUPONT	MRC de Matawinie	Accès au territoire, entretien des chemins
EDEN_OUEST	Citoyen	Type de travaux non commerciaux (préparation de terrain), communication, processus de consultation.
ESTURGON_FEILLU	Citoyen	Habitat faunique terrestre (petite faune), mesures de protection.
ETOILE	Municipalité de La Macaza	Planification forestière, processus de consultation.
FEMELLE	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
FOUGERE	MRC de Matawinie	Accès au territoire, entretien des chemins.
GILBERTE_2	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
GRANDIVE	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation.
GRUE	Municipalité de La Macaza	Planification forestière, processus de consultation.
KIAMIKA_NORD	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
LAC_BLANC	Association des résidents du lac Lantier	Planification forestière, transport de bois, quiétude.
LAC_DE_LOURS	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
LAC_LONG	MRC de Matawinie	Paysage
LAPOINTE	Municipalité de La Macaza	Planification forestière, processus de consultation.
MIRON_PET	Trappeur	Maintenance des infrastructures (installations de piégeage), fermeture de chemins, planification des chemins forestiers.
MONIUSZKO_2	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.

Secteur	Répondants	Types de préoccupations émises
	Citoyen	Utilisation du réseau routier
NORMAN	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
OPOTAI	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
ORPHELIN_06152	Sépaq	Quiétude, transport, entretien des accès, calendrier d'opération.
ORPHELIN_AUGERON	Sépaq	Milieu aquatique, mesures de protection, paysage.
OSCAR	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
PERDU	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
PETIT_HUARD	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
PETIT_LAC_ROND	Association des résidents du lac Lantier (ARLL)	Transport, sécurité, quiétude, paysage.
PIE_2	MRC de Matawinie	Accès au territoire, entretien des chemins.
PINSEC	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
PLAT	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
PONT_DE_FER	Pourvoirie Club Fontbrune	Maintien d'infrastructures (source d'eau)
RIOPEL	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
RIVIERE_LENOIR	Sépaq	Habitat faunique terrestre, mesures de protection.
SABOURIN	MRC de Matawinie	Paysage, communication.
SACHEM	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
SAPIN_B	Sépaq	Paysage, quiétude, calendrier des opérations.
SOLEIL	Sépaq	Paysage, milieu aquatique.
TORTUE	Sépaq	Accès au territoire faunique structuré, fermeture de chemins.
TURPIN	Trappeur	Période de chasse
VALADE	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation.
VERNEUIL	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation.
VITARD	Sépaq	Accès au territoire faunique structuré, fermeture de chemins, milieu aquatique, mesures de protection.
WEDGE	APL	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.

Tableau 3. Réponses aux thèmes abordés dans les commentaires reçus

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
Accès au territoire	Les chalets du lac Wawati Citoyens et citoyennes Réserve faunique Rouge-Matawin (Sépaq) MRC de Matawinie Trappeurs	Les commentaires portaient sur : 1) La construction de nouveaux chemins qui traversent les limites de territoires fauniques structurés (TFS);	La création et le contrôle des accès dans les TFS font partie des éléments discutés à la TGIRT Nord des Laurentides.
		2) Le maintien des accès aux baux de villégiature;	L'entretien des chemins est sous la responsabilité des utilisateurs du territoire. De plus, en vertu de l'article 64 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) ³ , toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier, qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans tarder les réparations requises pour rendre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.
		3) L'installation de ponts temporaires et l'indication de ceux-ci sur le terrain relativement à la planification des activités de trappe (p. ex., aménagement de caches ou de boîtes à martre);	Le RADF permet l'utilisation d'ouvrages amovibles pour traverser un cours d'eau sur les chemins que l'on prévoit utiliser et fermer de façon permanente moins de trois ans après leur construction. L'utilisation d'ouvrages amovibles implique un processus de fermeture de chemins. Or, la décision de fermer ou non un chemin revient au MFFP. Des discussions sont préalablement engagées avec la TGIRT qui regroupe les principaux acteurs du territoire public (territoires fauniques structurés, piégeurs, clubs de VHR [quads et motoneige]). La TGIRT transmet ensuite une recommandation au MFFP. Un processus de communication est en place pour assurer une concertation adéquate quant à l'accès au territoire.

³ L'intégralité du Règlement sur l'aménagement durable des Forêts (RADF) est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/>.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
			La préoccupation émise de répertorier les structures amovibles sur le terrain a été transmise aux BGA, responsables de la planification de la voirie forestière.
		4) L'entretien des chemins forestiers; 5) La planification de la voirie; forestière 6) L'utilisation de chemins.	Les commentaires portant sur la voirie forestière ont été transmis aux BGA, responsables de la voirie et de l'harmonisation opérationnelle. Ces préoccupations seront abordées dans le cadre de la démarche d'harmonisation lors de la tenue des comités ciblés pour les chantiers mentionnés par les répondants.
Acériculture Note : Les acériculteurs concernés par des travaux d'aménagement forestiers ont reçu une lettre les invitant à la consultation publique PAFIO.	Acériculteur	Un acériculteur souhaite le maintien du potentiel acéricole sur le territoire adjacent à son érablière en vue d'une exploitation future.	L'acériculture représente une activité d'un grand intérêt pour le développement de la région des Laurentides. Le MFFP considère que cette activité peut cohabiter avec les activités forestières sur le territoire. La TGIRT Nord des Laurentides a adopté un objectif local d'aménagement (OLA) qui permet aux acériculteurs de maintenir un potentiel acéricole intéressant à proximité des installations en vue d'un agrandissement possible. Lors de la planification du secteur désigné, des discussions dans le cadre de cet OLA auront cours avec l'acériculteur ayant émis le commentaire.
Cohabitation des activités forestières avec celles des autres utilisateurs du territoire	Association des pourvoiries des Laurentides Réserve faunique Rouge-Matawin (Sépaq) Trappeurs	Les commentaires portaient sur : 1) L'harmonisation des périodes de travaux forestiers avec les périodes de chasse et de pêche;	Le MFFP reconnaît la vocation faunique et récréotouristique de la région. Il est conscient de la sensibilité de la cohabitation entre la villégiature et l'aménagement forestier sur le territoire des Laurentides. Plusieurs initiatives sont proposées pour harmoniser les secteurs de coupes. La TGIRT Nord des Laurentides a établi des mesures d'harmonisation s'appliquant à chaque chantier pour arrimer les travaux forestiers et les périodes de chasse et de pêche. L'Unité de gestion (UG) des Laurentides rencontre systématiquement les gestionnaires de TFS pour convenir de mesures d'harmonisation permettant la cohabitation des activités forestières avec les autres activités ayant cours sur le territoire. Des ententes sont également convenues annuellement entre les gestionnaires de territoires de TFS et les industriels forestiers pour déterminer des calendriers d'opération.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
		2) La prise en compte des zones de chasse des TFS dans la planification forestière pour une meilleure adaptabilité de la clientèle;	La planification forestière est réalisée à l'échelle de différentes unités territoriales (UTR, UTA, UA). Ces unités territoriales permettent d'atteindre les différents objectifs établis dans le PAFIT (p. ex., aménagement écosystémique, production de bois, etc.). Différentes possibilités de discussion sont toutefois offertes aux gestionnaires de TFS pour convenir d'ententes d'harmonisation (p. ex., TGIRT, comités ciblés, projets particuliers, etc.).
		3) La quiétude pendant les périodes de haut achalandage à proximité des zones de villégiature regroupées;	L'UG des Laurentides rencontre systématiquement les utilisateurs concernés par les coupes forestières (p. ex., industries forestières, municipalités, associations de riverains, territoires fauniques structurés, etc.) afin de convenir de mesures d'harmonisation permettant la cohabitation de la villégiature et des activités forestières.
		4) La poursuite des démarches d'harmonisation en cours avec les utilisateurs du territoire.	Les démarches d'harmonisation entreprises avant la présente consultation publique seront poursuivies.
Communication	Citoyens et citoyennes Les chalets du lac Wawati MRC de Matawinie Trappeurs	Les commentaires portaient sur la communication avec les acteurs concernés par les chantiers et les chemins ainsi que sur le délai de l'avis de communication. Certains propriétaires souhaitent être informés directement lors l'ouverture de chantier dans leurs secteurs.	L'UG des Laurentides rencontre systématiquement les utilisateurs concernés par les coupes forestières (p. ex., industries forestières, municipalités, associations de riverains, etc.) afin de convenir de mesures d'harmonisation entre les parties prenantes. Le BGA désigné envoie un avis de communication deux semaines avant le début des travaux aux utilisateurs du territoire concernés par les opérations.
Demandes particulières	Association des résidents du lac Lanthier Citoyens et citoyennes Les chalets du lac Wawati	Certains commentaires portaient sur des éléments particuliers, dans des secteurs précis : - planification forestière, maintien du paysage, types de travaux et potentiel de développement futur;	Les commentaires ont été enregistrés dans les bases de données du Ministère et seront conservés jusqu'à l'étape de la planification fine de chantier. Les commentaires émis dans le cadre de consultations antérieures ou de comités ciblés seront ainsi considérés lors de l'harmonisation des secteurs.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
	MRC de Matawinie Municipalité de La Macaza Pourvoirie Club Fontbrune Réserve faunique Rouge-Matawin (Sépaq) Trappeurs	- planification du transport forestier; - maintien d'infrastructures précises (p. ex., sources d'eau, miradors ou installations de piégeage); - coordonnées des entrepreneurs responsables des opérations; - dimension des parterres de coupe; - calendrier des activités.	Les responsables de la planification forestière ou les BGA (lorsque la demande concerne les chemins ou le calendrier d) entreront en contact avec les personnes ayant émis des commentaires ou présenté des demandes précises lors de la planification de l'harmonisation du secteur en question. Il est possible de consulter la carte des travaux forestiers en cours de même que l'état d'avancement de chacun d'entre eux à l'adresse suivante : https://crntl.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=66e95514e0b24d0a9f9d9c522c8b5711.
Habitats fauniques terrestres (orignal, martre, etc.)	Réserve faunique Rouge-Matawin (Sépaq) Trappeurs	Les commentaires portaient sur : - des secteurs précis; - les répercussions des coupes forestières sur la faune terrestre; - le recours à des modalités particulières pour le maintien de l'habitat faunique (p. ex., répartition dans le temps, type de traitement, maintien de corridors ou d'îlots non traités, etc.); - le maintien de caractéristiques particulières pour l'habitat des animaux à fourrure et de l'orignal (p. ex., surface terrière et bois mort, attributs de vieilles forêts).	Le concept d'aménagement écosystémique est à la base de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). Ce concept vise à réduire l'écart entre la forêt naturelle et la forêt aménagée par des enjeux écologiques définis dans le PAFIT. Les cibles de ces enjeux sont définies selon les besoins d'espèces sensibles à l'aménagement, comme la martre et le grand pic. Ainsi, si les aménagements conviennent à ces espèces, ils conviendront à une majorité d'espèces de l'écosystème forestier. À l'échelle opérationnelle, les chantiers sont analysés par des biologistes du MFFP. Leurs recommandations visent à s'assurer de l'intégration des dimensions fauniques du RADF dans les plans d'aménagement afin de minimiser les répercussions de la foresterie sur la faune et le milieu aquatique. Au besoin, des rencontres sur le terrain peuvent être organisées pour convenir de modalités particulières. Les commentaires portant sur des secteurs précis ont été enregistrés dans les bases de données du Ministère et seront conservés jusqu'à l'étape de la planification fine de chantier. Les responsables de la planification forestière ou le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (lorsque la demande concerne les chemins ou le calendrier d'opération) entreront en contact avec les personnes ayant émis des commentaires ou présenté des demandes précises lors de la planification de l'harmonisation du secteur en question.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
Renseignements généraux	Association des résidents du lac Lanthier (ARLL) Citoyens et citoyennes Les chalets du lac Wawati Municipalité de La Macaza Trappeurs	Plusieurs personnes ont contacté la MRC d'Antoine-Labelle et le MFFP pendant la période de consultation. Les questionnements portaient sur : - la localisation et le type des travaux dans un secteur précis; - l'utilisation de l'outil géomatique (carte interactive); - le processus de planification; - le processus de consultation publique.	Les éléments soulevés par ces participants ont reçu des réponses verbales et individuelles du MFFP et de la MRC d'Antoine-Labelle.
Milieux aquatiques	MRC d'Antoine-Labelle Réserve faunique Rouge-Matawin (Sépaq)	Les commentaires portaient principalement sur l'application de modalités particulières (p. ex., maintien de lisières boisées, modalités de traitement) pour préserver la qualité de l'eau des lacs stratégiques. Il est demandé au MFFP d'améliorer les outils cartographiques pour la désignation des cours d'eau permanents et intermittents afin d'appliquer les protections adéquates sur le terrain.	Le MFFP reconnaît l'importance des milieux aquatiques pour l'ensemble des éléments soulevés. Le RADF balise les activités d'aménagement forestier, notamment par des dispositions qui concernent la protection des rives, des lacs et des cours d'eau. Les exigences concernant les traverses de cours d'eau et le réseau routier visent à réduire les apports en sédiments dans l'eau. Le suivi des opérations est équivalent pour l'ensemble des lacs et des cours d'eau du territoire public. Des mesures particulières sont appliquées pour les sites fauniques d'intérêt (SFI) ⁴ . Le MFFP utilise toutes les technologies disponibles pour augmenter la précision de ses données. Par exemple, les données LiDAR ⁵ sont maintenant disponibles pour la région des Laurentides. Ces données fournissent avec précision l'altitude et les pentes et peuvent être utilisées pour augmenter la précision de la localisation du réseau hydrographique sur le terrain. Les produits dérivés de ces données sont disponibles gratuitement sur le site Web du MFFP.

⁴ Les modalités de protection pour les SFI sont disponibles en ligne : http://foretlanaudiere.org/wp-content/uploads/2017/12/2017-12-04_RA_SFI_Lanaudiere_Laurentides_2017.pdf.

⁵ Données de haute précision obtenues par la technologie *Light detection and ranging* (LiDAR). Les produits dérivés des données LiDAR sont disponibles gratuitement sur le site Web du MFFP : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/produits-derives-de-base-du-lidar>.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
Paysage	MRC de Matawinie Réserve faunique Rouge-Matawin (Sépaq)	Le maintien du paysage forestier revient fréquemment dans les commentaires. Plusieurs soulignent l'importance du paysage et de l'ambiance forestière. Plus précisément, les commentaires portaient sur : - la modélisation de l'impact visuel à partir de points précis; - le recours à des modalités pour réduire les répercussions sur le paysage (modulation des traitements, maintien ou élargissement de lisières boisées); - la superficie des coupes.	Plusieurs paysages font déjà l'objet d'une protection légale. De manière générale, les paysages sont considérés lors du processus d'harmonisation et peuvent faire l'objet de mesures d'harmonisation fine. Des outils de modélisation géomatique sont déjà utilisés pour évaluer l'impact visuel des interventions planifiées. Ces analyses seront réalisées aux emplacements mentionnés dans le cadre de la présente consultation et présentées aux acteurs concernés lors de comités ciblés. La TGIRT des Laurentides a ciblé l'enjeu du paysage comme un élément à traiter au cours des prochaines années. Les commentaires reçus dans la présente consultation seront évalués et feront partie des discussions.
Quiétude	Les chalets du lac Wawati Réserve faunique Rouge-Matawin (Sépaq)	Les commentaires portaient sur : 1) Le maintien d'intimité entre les chalets, les opérations forestières et le chemin;	L'UG des Laurentides rencontre systématiquement les utilisateurs concernés par les coupes forestières afin de convenir de mesures d'harmonisation entre les parties prenantes. Cette préoccupation a été notée et sera discutée lors du comité ciblé.
		2) L'adoption d'un calendrier d'opération lors de la démarche d'harmonisation opérationnelle.	Les commentaires ont été transmis aux BGA, responsables de l'harmonisation des opérations. Un calendrier pourra être convenu lors de la planification fine des chantiers.

5. Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés. Cet exercice s'est avéré profitable autant pour le Ministère que pour la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que pour différentes parties intéressées.

Les nombreux commentaires émis relativement à l'acceptabilité sociale des coupes forestières témoignent de l'importance de cet enjeu dans la région des Laurentides. En ce sens, le MFFP travaillera en collaboration avec toutes les parties concernées dans l'objectif de réaliser un aménagement forestier tenant compte des préoccupations des utilisateurs de la forêt, tout en maintenant une industrie forestière viable.

Au terme de la consultation, les commentaires seront transmis aux aménagistes du MFFP. Ils seront également transmis aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), responsables de la voirie forestière. Les commentaires propres aux secteurs destinés à être vendus sur le marché libre par l'entremise du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) seront également considérés et transmis aux enchérisseurs.

Le processus d'élaboration des PAFIO implique des échanges avec les parties intéressées (municipalités, associations de riverains, etc.) afin que leurs préoccupations soient prises en compte et fassent l'objet de mesures d'harmonisation. La plupart de ces échanges se font en collaboration avec la TGIRT Nord des Laurentides pour l'UA 64-71. Des rencontres plus ciblées peuvent avoir lieu pour certains sujets précis dans le but d'établir les enjeux et de convenir de solutions applicables.

Chaque secteur est également présenté à la TGIRT Nord des Laurentides, à laquelle siègent des représentants des différents groupes d'utilisateurs du territoire (voir tableau 3). Leurs recommandations sont transmises au Ministère qui réalise la planification forestière finale en tenant compte des recommandations, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important de la TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes à communiquer avec leurs représentants au besoin.

Il importe de noter que la consultation des communautés autochtones s'effectue distinctement de celle de la population. Les modalités de cette consultation sont définies conjointement avec les communautés autochtones concernées.

La Direction de la gestion des forêts des Laurentides et de Lanaudière tient à remercier tous ses partenaires, toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIO de même que celles qui ont participé à cette consultation publique.

Tableau 4. Composition de la TGIRT Nord des Laurentides⁶

Catégorie	Membres	Substituts
Président (1)	Gilbert Pilote <i>Maire de la municipalité de Ferme-Neuve</i> <i>Préfet de la MRC d'Antoine-Labelle</i>	
Nation atikamekw (1)	Clément Échacquan <i>Conseil des Atikamekw de Manawan</i>	
Nation algonquine (1)	Vacant	
Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (1)	Jocelyn Campeau <i>MRC d'Antoine-Labelle</i>	Emmanuelle Marcil <i>MRC d'Antoine-Labelle</i>
Municipalité régionale de comté de Matawinie (1)	Édith Gravel <i>MRC de Matawinie</i>	Joé Deslauriers <i>Municipalité de Saint-Donat-de-Montcalm</i> Claudine Ethier <i>MRC de Matawinie</i>
Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) (3)	Louis-Marie-Giard <i>Forex</i> Martin St-Pierre <i>La Compagnie Commonwealth Plywood Ltée (CCPL)</i> Stéphane Taillon <i>Louisiana Pacific</i>	Guilhem Coulombe <i>Groupe Crête — Division Riopel</i> Guy Raymond <i>Forex</i> François Racine <i>Louisiana Pacific</i> Sébastien Rivard <i>CCPL</i> Mathieu Vaillancourt <i>Forex</i> Alain Auclair <i>Groupe Crête — Division Riopel</i>
Entreprise d'aménagement forestier (travaux non commerciaux) (1)	Éric Doré-Delisle <i>Coopérative forestière des Hautes-Laurentides</i>	
Régionale des Zecs des Hautes-Laurentides (1)	Jean-Marc Bélanger <i>ZEC Petawaga</i>	Alain Houle <i>ZEC Maison-de-Pierre</i>
Association des pourvoires des Laurentides (1)	Jonathan Leblond <i>Fédération des pourvoires du Québec</i>	Myriam Poirier <i>Fédération des pourvoires du Québec</i>
Réserve faunique Rouge-Matawin (1)	Roger Lemieux <i>Réserve faunique Rouge-Matawin</i>	Yannick Dufour <i>Sépaq</i>
Acériculteur (1)	Serge Valiquette <i>Acériculteur</i>	Andrée Gagnon <i>Club acéricole des Pays-d'en-Haut</i>
Représentant des véhicules hors route (VHR) (1)	Miguel Hatin <i>Fédération des clubs de motoneigistes du Québec</i>	Jacques Chainé <i>Fédération québécoise des clubs quad</i>

⁶ Liste datée du 30 mai 2019.

Catégorie	Membres	Substituts
Représentants des sentiers récréatifs non motorisés (1)	Christian Parent	
Titulaires de permis de piégeage (bail de droits exclusifs) (1)	Michel Hénault <i>Trappeur</i>	Réjean Marleau <i>Association régionale des Trappeurs Laurentides-Labelle</i>
Conseil régional de l'environnement (1)	Louis Internoscia <i>Conseil régional de l'environnement des Laurentides</i>	
Organisme de bassin versant (1)	Janie Larivière <i>COBALI</i>	

Tableau 5. Liste des sigles et acronymes

Sigle	Nom complet	Précisions
APL	Association des pourvoiries des Laurentides	Regroupement des pourvoiries des Laurentides associé à la Fédération des pourvoiries du Québec.
ARTLL	Association régionale des trappeurs de Laurentides-Labelle	Association de trappeurs associée à la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Industriel forestier détenteur d'une garantie d'approvisionnement.
BMMB	Bureau de mise en marché des bois	Entité du MFFP instituée en vertu de la LADTF créée pour mettre en place un marché libre des bois des forêts de l'État.
CRE	Conseil régional en environnement	Organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
EFE	Écosystème forestier exceptionnel	Type d'aire protégée regroupant les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges. Ces écosystèmes sont établis selon des critères précis.
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Organisme à but non lucratif voué au développement et à la promotion de la pratique de la motoneige au Québec. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quads	Organisme à but non lucratif, qui a pour but et objet le développement du loisir quad au Québec. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	Loi qui régit l'aménagement forestier (A-18.1).
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Ministère
MRC	Municipalité régionale de comté	Entité administrative qui regroupe les municipalités d'un territoire donné.
OBV RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.	Organisme à but non lucratif dont la mission est d'assurer la gestion intégrée de l'eau. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
OLA	Objectif local d'aménagement	Outil d'aménagement des TGIRT permettant d'intégrer les préoccupations du milieu dans l'aménagement forestier.
PADE	Pourvoirie à droits exclusifs	Entreprise ayant l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage signé avec le ministre.
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel	Plan, préparé pour chaque UA, qui contient les secteurs d'intervention où sont planifiées la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages de la forêt retenues par le MFFP.

Sigle	Nom complet	Précisions
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique	Plan, préparé pour chaque UA, qui contient notamment l'information sur les possibilités forestières, les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement.
PAS	Plan d'aménagement spécial	Plan d'aménagement préparé par le MFFP en vue d'assurer la récupération du bois et, au besoin, la remise en production de superficies touchées lorsque d'importants massifs forestiers sont affectés par une perturbation naturelle (feux de forêt, épidémies d'insectes ou chablis).
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts	Règlement qui régit les interventions en forêt. Le RADF est entré en vigueur le 1 ^{er} avril 2018.
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec	Organisme responsable, entre autres, des parcs nationaux et des réserves fauniques. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
TFS	Territoire faunique structuré	Zone ayant un statut particulier, telles les zones d'exploitation contrôlée (zecs), les réserves fauniques et les pourvoiries à droits exclusifs.
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire	Table de gestion où siègent différents utilisateurs du territoire.
UA	Unité d'aménagement	Unité de territoire qui sert de base au calcul de la possibilité forestière et à la planification des interventions en milieu forestier.
UG	Unité de gestion	Entité du MFFP responsable de l'aménagement forestier et des suivis d'une UA ou d'un regroupement d'UA. Par exemple, l'UG des Laurentides est située à Mont-Laurier et à Mont-Tremblant et est responsable de l'aménagement des UA 061-51, 064-52 et 064-71.
UTA	Unité territoriale d'analyse	Subdivision d'une unité d'aménagement sur la base de laquelle on établit les cibles de certains enjeux, notamment celui de la structure d'âge des forêts.
UTR	Unité territoriale de référence	Unité d'aménagement ou autre territoire forestier du domaine de l'État ou subdivision de ces territoires, d'un seul tenant, sur lequel s'effectue la gestion des ressources forestières.
VHR	Véhicule hors route	Véhicules tout terrain (p. ex., quad) ou motoneiges.